

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2011
Français
Original : anglais

Communiqué officiel de la 6615e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi 14 septembre 2011, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 14 septembre 2011, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6615e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Le Conseil et les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Mariano Fernandez, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Les membres du Conseil, M. Fernandez et les représentants des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont eu un échange de vues. »

11-49830 (F) 140911 140911



